



Argumentaire de la CGT Éduc'action sur le texte 1.

Nous rappelons notre opposition au dispositif en soit et vu les manques d'information sur les modifications du décret nous estimons qu'il faut attendre pour étudier ce texte.

S'il s'agit d'améliorer le suivi individuel des élèves, ce dispositif est inutile et d'autres possibilités existent déjà, quelle que soit l'appréciation, globalement négative, que nous puissions porter sur ces dispositifs et les moyens alloués (tutorat, AP, IMP...).

S'il s'agit du suivi collectif, ce dispositif ne permet en aucune façon de répondre à la dislocation du groupe classe que la réforme a produite et encore moins aux difficultés de faire vivre les conseils de classe et le suivi collectif des élèves par une véritable équipe pédagogique.

Au-delà de notre opposition globale à la réforme, il y avait une possibilité de maintenir les groupes classes dans le cadre de celle-ci : abonder les dotations horaires pour permettre de constituer des classes avec des élèves suivant les mêmes spécialités... ce qui, d'évidence, était l'exact contraire d'un des buts de la réforme.

Nous continuons de considérer que, dans le cadre d'une École émancipatrice, la pédagogie et l'apprentissage sont des actes collectifs. En cela, les groupes classes suivis par une équipe pédagogique est indispensable. Le projet, au contraire, acte définitivement, volontairement même dirions-nous, la fin du groupe classe. Nous ne croyons absolument pas que la possibilité offerte de maintenir dans les mêmes classes un PP et des PRE se concrétise puisque vous affirmez que l'enveloppe budgétaire indemnitaire sera à budget constant.

Cela nous amène, en plus de la philosophie globale du projet que nous dénonçons, à exiger, en préalable de l'étude de ce décret, des réponses que vous vous refusez à donner aux OS sur sa mise en musique :

- nous exigeons d'étudier les modifications que vous comptez apporter au décret sur l'ISOE ;
- nous exigeons que le CA soit décisionnaire en ce qui concerne la création éventuelle de PRE dans le cycle terminal, à côté ou en lieu et place des PP ;
- nous exigeons d'étudier le contenu de la circulaire d'application sur laquelle vous travaillez ;

Enfin, avant tout cela, nous continuons d'exiger un bilan des expérimentations qui vous auraient inspiré ce projet de décret et avoir le détail de la façon dont les établissements ont indemnisé les collègues et sur quelle base légale se sont appuyées ces expérimentations et indemnisations.

VOTE CONTRE